



ARGENT RETRAITES **THEMA JDD**

ALTERNATIVES

Proposée par défaut dans le PER, la gestion pilotée à horizon peut être remplacée par d'autres modes de fonctionnement plus adaptés au besoin de chacun



Pour Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet Gefinéo, la gestion pilotée à horizon ne répond pas à tous les besoins. « Si vous avez une appétence ou des convictions particulières sur un support ou une famille de supports d'investissements, vous allez devoir sortir du cadre de la gestion pilotée », signale-t-il.

Gestion libre ou profilée en option

PER
Une gestion sur-mesure est possible

« Disposer d'une durée restante de cinq ans avant votre départ en retraite ne signifie pas nécessairement que vous sortirez dans cinq ans, relève Guillaume Eyssette. Votre projet peut consister à conserver votre PER pour votre très grand âge, soit pour financer une aide à domicile, soit une place en Ehpad. Cela signifie que vous disposez encore de 20 ou 25 ans devant vous. Dans ce cas, la grille de sécurisation réglementaire est inadaptée, l'horizon de détention requérant de laisser une plus large place à des placements dynamiques. »